



COMMUNE DE MARSENS

**Procès-verbal de l'Assemblée communale
du 20 avril 2026
Maison de Ville Vuippens**

Présents-tes	:	56 citoyennes et citoyens
Auditeurs-trices	:	8 personnes
Présidence	:	Mme Myriam Fragnière Dufour, syndique
Secrétaire	:	M. Pierre-Joseph Demierre, secrétaire communal
Excusés	:	10 citoyens
Invité	:	-/-

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 9 décembre 2025

Ce procès-verbal ne sera pas lu; il est à disposition des citoyens-nes au secrétariat communal, ainsi que sur le site internet de la commune.

2. Comptes 2025

2.1 Compte de résultats

Présentation – rapport de la commission financière - vote

2.2 Compte des investissements

Présentation – rapport de la commission financière - vote

3. Budgets d'investissement

3.1 Patrimoine financier – rénovation de la ferme communale – budget d'investissement

Présentation – rapport de la commission financière - vote

3.2 Patrimoine financier – réalisation d'une nouvelle place de jeux à Humilimont

Présentation – rapport de la commission financière - vote

4. Informations

5. Divers

Mme Myriam Fragnière Dufour, Syndique, ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue à l'ensemble des citoyennes et citoyens présents. Elle informe que l'assemblée est enregistrée.

Mme Myriam Fragnière Dufour annonce les personnes excusées. Elle informe que M. Pierre-Joseph Demierre, Mme Jocelyne Morard, Mme Christelle Tinguely et Mme Justine Pharisa, membres de l'administration, ainsi que les invités à savoir M. Thibault de Oliveira, M. Joris Pasquier, M. Patrick Vallat et le représentant de la presse, participent à l'assemblée en qualité d'auditeurs et leur demande de se lever pour être identifiés. Le nombre total d'auditeurs se porte à huit. Elle procède ensuite à la nomination des scrutateurs :

- M. Beg Sadiku
- M. Stéphane Cotting

Mme Myriam Fragnière Dufour déclare que l'assemblée a été légalement convoquée par insertion dans la Feuille officielle n° 14 du 3 avril 2026, par l'envoi de tout-ménages, par affichage aux piliers publics et par publication sur l'application iGruyère. Elle demande s'il y a des remarques ou des observations relatives à la convocation ou à l'ordre du jour de cette assemblée, ce qui n'est pas le cas.

L'Assemblée ne faisant part d'aucune question ou remarque au sujet de la convocation, le tractanda est accepté tel que présenté.

1. Procès-verbal de l'Assemblée du 9 décembre 2025 à Vuippens

Le procès-verbal n'est pas lu. Il était disponible au secrétariat communal ces dix derniers jours et sur le site Internet www.marsens.ch et a été publié dans le Mars en tous sens n° 99.

Question / remarque

-/-

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 9 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

2. Comptes 2025

2.1 Compte de résultats

Mme Hélène D'Alessandro, conseillère communale responsable des finances, procède à la présentation des comptes en précisant que les citoyens-nes peuvent l'interrompre en tout temps au cours de sa présentation afin de poser des questions. Elle présente la situation générale, soit :

Total des charges	CHF 10'307'656.96
Total des revenus	CHF 11'134'999.27
Résultat	CHF 827'342.31

Présentation du décompte des frais consécutifs au refus du budget 2025

Faisant suite à la demande de M. Serge Gapany formulée lors de l'assemblée communale du 9 décembre 2025, **Mme Hélène D'Alessandro** informe que le refus des budgets en décembre 2024 a engendré des frais supplémentaires pour un montant total de CHF 16'868.95. Ces coûts se répartissent notamment entre l'organisation d'une assemblée supplémentaire en février 2025 (CHF 1'272.80), une séance d'information (CHF 27.60), les vacations des conseillers (CHF 1'802.50) et d'un groupe de travail (CHF 1'875.00), ainsi que des honoraires d'avocat (CHF 11'891.05).

Mme H  l  ne D'Alessandro explique les principales diff  rences apparaissant dans les comptes.

0 Administration g��n��rale	0110.3102.00	↗	Votations communales du 07.09.2025 (conseil g��n��ral) et assembl��e suite refus budget 2025.
	0110.3170.00	↗	Location Aula CO Riaz pour l'assembl��e du 12.02.2025.
	0220.3099.00	↘	Cours finances communales annul��.
	0220.3132.04	↘	Concept s��curit��. Aucune facture re��ue au boucllement des comptes.
	0220.3170.01	↘	F��te 25 ans fusion, 40 ans METS et souper jeunes citoyens non organis��s.
	0290.3144.00	↘	Entretien pilier public Vuippens non r��alis�� en 2025.
1 Ordre public	1500.3132.00	↘	Prestations sp��cialiste communal en protection incendie, dossiers de construction en attente.
	1620.3144.00	↘	Entretien abri PC. Difficult�� �� trouver des pi��ces. En cours.
2 Enseignement et formation	2180.3612.00	↘	Participation AES. Subvention pour la cr��ation de nouvelles places re��ue mais pas budg��t��e.
	2196.3150.00	↘	Moins de prestations d'assistance informatique
3 Culte, culture et loisirs	3290.4260.00	↗	Retour solde compte f��te au village 2008.
4 Sant��	4220.3612.00	↘	Secours Sud Fribourgeois – remboursement exc��dent 2024.
5 Pr��voyance sociale			Rien de particulier �� signaler.
6 Trafic et t��l��communications	6150.3120.00	↘	Suite effets extinction ��clairage public.
	6150.4260.00	↗	Refacturation heures chauffeur bus scolaire.
7 Protection de l'environnement et am��nagement du territoire	7301.4240.04	↘	Retard dans la mise en service des Ecopress (bennes compactrices)
8 Economie publique	8200.3635.00	↗	Boisement route des Gottes, taille ch��nes et entretiens des chemins 2025.
9 Finances et imp��ts	9100.4000.00	↗	Imp��ts sur le revenu. Augmentation par rapport au budget et ��galement par rapport aux comptes 2024.
	9100.4000.30	↗	Prestations en capital.
	9100.4002.00	↗	Imp��ts �� la source.
	9100.4010.00	↗	Imp��ts sur les b��n��fices des personnes morales.
	9101.4022.00	↗	Imp��ts gains immobiliers et plus-values.
	9101.4023.00	↗	Imp��ts sur les mutations.

9630.3430.40	➤	Ferme communale. Travaux suite changement boulanger.
9631.3430.40	➤	Maison Ville. Dissolution provision suite MCH2.
9632.3439.00	➤	Frais chauffage et électricité ancienne école Vuippens. Pas de mazout en 2025.

Question / remarque

Mme Hélène D'Alessandro demande s'il y a des questions, ce qui n'est pas le cas.

Mme Myriam Fragnière Dufour donne la parole à M. Yves-Alain Roulet, Président de la Commission financière, pour son rapport.

Rapport de la Commission financière

Madame la Syndique,

Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux

Mesdames et Messieurs,

Conformément à son mandat, la fiduciaire FiducConsult, dont c'est le premier exercice en tant qu'organe de révision pour la Commune de Marsens, a procédé à la vérification des comptes annuels de notre commune pour l'exercice arrêté au 31.12.2025. Cette dernière relève dans son rapport que la révision a été effectuée conformément aux prescriptions légales de la Loi sur les finances communales (LFCo), à son règlement d'exécution (OFCo) et à la recommandation d'audit 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux (RA 60) ». Dans son rapport relatif aux comptes 2025 daté du 24 mars 2026, la fiduciaire FiducConsult confirme avoir procédé aux analyses et examens des comptes par sondage, qui lui ont permis d'apprécier la conformité aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux. Selon son appréciation, les comptes annuels 2025 sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales. L'organe de révision recommande ainsi d'approuver les comptes annuels qui lui ont été soumis.

Ayant pris connaissance des documents transmis par le Secrétariat communal, la Commission financière s'est réunie le 31 mars 2026 avec M. Fabrice Clément, vice-syndic, Mme Myriam Fragnière Dufour, syndique (pour la fin de la séance), Mme Hélène D'Alessandro, responsable du dicastère, ainsi que Mme Christelle Tinguely, administratrice des finances. A cette occasion, les membres de la Commission financière ont reçu toutes les réponses aux questions posées concernant le compte de résultats, le compte des investissements, ainsi que les autres objets soumis au vote lors de la présente assemblée et pour lesquels un préavis de la Commission financière est requis.

Compte de résultats 2025 :

Après avoir étudié le dossier et reçu les informations et réponses à ses questions lors de la séance du 31 mars dernier, la Commission financière constate que :

- *L'exercice 2025 se clôt sur un excédent de recettes de **CHF 827'342**, contre un excédent de charges qui avait été budgétisé à **CHF 756'548**, soit une différence de **CHF 1'583'890**.*
- *Le total des charges se monte à **CHF 10'307'656**, soit **CHF 489'622** (env. 5%) de moins que le budget et **CHF 229'716** de plus que le compte de résultats de l'exercice précédent.*
- *Le total des revenus se monte à **CHF 11'134'999** soit **CHF 1'094'270** de plus que le budget et supérieur de **CHF 940'298** à l'exercice précédent.*

La grande différence dans le résultat de l'exercice entre le budget et les comptes (CHF 1'583'890) s'explique par la conjonction de deux facteurs, d'un côté des charges inférieures

au budget dans les participations aux associations, pour env. **CHF 500'000** et de l'autre une rentrée d'impôts supérieure d'env. **CHF 1'000'000**.

Concernant les indicateurs financiers MCH2, il faut relever que ces chiffres ne prennent tout leur sens que si l'on peut les comparer sur une période de 5 ans. Nous en sommes actuellement à la quatrième année sous MCH2, il convient donc d'analyser ces chiffres avec prudence.

La Commission financière tient à remercier le Conseil communal pour sa bonne gestion des comptes, et surtout de leur contenu. Elle recommande à l'Assemblée communale d'approuver les comptes 2025 de la Commune de Marsens. Les tendances de ces dernières années se poursuivent, avec des charges liées à la hausse d'environ CHF 200'000 par rapport à l'exercice précédent (augmentation similaire entre 2023 et 2024). Les impôts perçus en 2025 ont, dans leur ensemble, à nouveau été significativement plus importants que prévu. Pour rappel, les montants d'impôts entrés dans les budgets sont donnés par le Canton, et sont en général très conservateurs. Pour exemple, les impôts sur les mutations avaient été budgétisés à CHF 50'000, alors que CHF 351'549 ont finalement été encaissés.

Mme Myriam Fragnière Dufour remercie M. Yves-Alain Roulet pour son préavis et demande s'il y a encore des questions ou des remarques relatives aux comptes de résultats 2025, ce qui n'est pas le cas.

Mme Myriam Fragnière Dufour soumet les comptes de résultats 2025 et le bilan au 31.12.2025 à l'approbation de l'Assemblée communale.

L'Assemblée communale accepte à l'unanimité les comptes de résultats 2025 ainsi que le bilan arrêté au 31.12.2025, les membres du Conseil communal s'étant abstenus.

2.2 Compte des investissements

Mme Hélène D'Alessandro présente l'état des comptes d'investissements et donne des explications complémentaires pour les postes concernés.

Compte	Désignation	Comptes 2024	
		Dépenses	Recettes
3	Culture, sport et loisirs	76 679.30	
6	Trafic et télécommunications	70 295.60	
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	179 574.85	62 054.90
Total		326 549.75	62 054.90

Décomptes relatifs aux investissements bouclés

➤ **Mise en séparatif – halle de gymnastique Marsens**

Année	0290.5040.03	
	Budget	Comptes
2025	81 600.00	76 679.30
Totaux	81 600.00	76 679.30
Différence sur budget		4 920.70

Explications

Mme Isabelle Mingam informe qu'au final, les travaux ont coûté un peu moins cher que prévus.

Mme Myriam Fragnière Dufour demande s'il y a encore des questions concernant ces décomptes d'investissements 2025 ? Comme ce n'est pas le cas, elle donne la parole à M. Yves-Alain Roulet, Président de la Commission financière, pour son rapport.

Comptes d'investissement 2025

Sur la base des documents qui lui ont été transmis, la Commission financière a pris note du tableau de bord des investissements. Lors de la séance du 31 mars 2026, la Commission financière a reçu des explications et des réponses satisfaisantes à ses questions relatives aux comptes d'investissements. Le montant total des investissements pour 2025 se monte à **CHF 388'604**, soit un montant relativement bas par rapport aux derniers exercices. Les investissements principaux ont concerné la mise en séparatif de la halle de gymnastique (CHF 76'679), la réalisation d'un trottoir et de divers aménagements à la Route de la Grand-Fin (CHF 68'595), ainsi que la construction d'un nouveau collecteur EU pour Le Gottu (CHF 124'192).

La Commission financière invite l'Assemblée communale à approuver les comptes d'investissements 2025 de la Commune de Marsens.

Mme Myriam Fragnière Dufour soumet les comptes d'investissements 2025 à l'approbation de l'Assemblée communale.

L'Assemblée communale accepte à l'unanimité les comptes d'investissements 2025, les membres du Conseil communal s'étant abstenus.

Mme Myriam Fragnière Dufour remercie toutes les citoyennes et les citoyens pour la confiance témoignée.

En complément des comptes présentés, **Mme Hélène D'Alessandro** apporte quelques informations sur le bilan :

1	ACTIF	32 031 892.12	31 818 207.12
10	Patrimoine financier PF	17 170 250.43	17 279 260.63
100	Disponibilités et placements à court terme	4 846 812.20	5 431 778.31
101	Créances	-3 437 188.73	-3 180 116.98
104	Actifs de régularisation	8 001 091.21	7 104 703.18
107	Placements financiers à long terme	72 051.00	72 051.00
108	Immobilisations corporelles PF	7 687 484.75	7 850 845.12
14	Patrimoine administratif PA	14 861 641.69	14 538 946.49
140	Immobilisations corporelles PA	14 073 755.87	13 782 780.71
142	Immobilisations incorporelles PA	199 083.54	199 012.24
146	Subventions d'investissement	588 802.28	557 153.54
2	PASSIF	-32 031 892.12	-31 818 207.12
20	Capitaux de tiers	-13 277 916.17	-12 175 923.83
200	Engagements courants	-487 854.50	-365 897.69
204	Passifs de régularisation	-1 313 047.96	-750 804.11
206	Engagements financiers à long terme	-11 427 013.71	-11 059 222.03
208	Provisions à long terme	-50 000.00	
29	Capital propre	-18 753 975.95	-19 642 283.29
290	Financements spéciaux	-4 593 699.53	-4 955 725.26
295	Réserve liée au retraitement (intro. MCH2)	-2 107 425.00	-1 806 364.30
299	Excédent ou découvert du bilan	-12 052 851.42	-12 880 193.73

Mme Hélène D'Alessandro indique qu'au bilan, une augmentation des liquidités d'environ CHF 585'000.00 est constatée, de même qu'une progression du capital propre d'environ CHF 888'000.00. Elle précise que le capital propre, hors financements spéciaux, s'élève à CHF 14'686'558.03.

Mme Hélène D'Alessandro informe que le rapport de gestion, le rapport de révision de la Fiduciaire Fiduconsult ainsi que l'annexe aux comptes 2025 ont été mis à disposition au bureau communal durant les dix jours précédant l'assemblée, ainsi que sur le site internet de la commune.

Elle précise que l'annexe comprend notamment l'état du capital propre, l'état des titres, le tableau des provisions, le tableau des immobilisations, les engagements hors bilan ainsi que les indicateurs financiers.

Mme Hélène D'Alessandro présente les indicateurs financiers figurant dans le tableau et en explicite les principaux éléments. Elle souligne que ces indicateurs, intégrés au tableau de bord du Conseil communal, constituent un outil d'analyse permettant de suivre l'évolution de la situation financière de la commune et de la comparer avec celle de collectivités similaires.

Elle relève en outre que l'appréciation de la santé financière ne peut reposer sur un indicateur isolé, mais doit s'inscrire dans une analyse globale, fondée sur plusieurs critères observés sur une période de plusieurs années, idéalement de trois à cinq ans, afin de dégager des tendances fiables.

	Indicateurs financiers	Définition synthétique	Interprétation	Résultat 2025	Résultat 2024
1	Taux d'endettement net	Engagements-patrimoine financier/revenus fiscaux	< 100% : bon	0.40%	-6.29%
2	Degré d'autofinancement	Autofinancement / investissements nets	Haute conjoncture : >100%	533.71%	80.46%
3	Part des charges d'intérêts	Intérêts nets / revenus courants	0 - 4% : bon	0.65%	0.93%
4	Dettes brutes par rapport aux revenus	Dettes brutes / revenus courants	100% - 150% : moyen	148.68%	151.40%
5	Proportion des investissements	Investissements bruts / dépenses totales consolidées	<10% : effort faible	3.44%	10.11%
6	Part du service de la dette	Service de la dette / revenus courants	5 -15% : acceptable	5.35%	6.21%
7	Dettes nettes par habitant en francs	Engagements – patrimoine financier / nb habitants	0 à 1'000.00 : endettement faible	12.76	-176.02
8	Taux d'autofinancement	Autofinancement / revenus courants	10% - 20% : moyen	12.68%	7.26%

Par ailleurs, **Mme Hélène D'Alessandro** informe que le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice 2024 (variation de trésorerie selon le bilan) fait partie intégrante des documents liés aux comptes. Le rapport de gestion y est également joint ; ce dernier était à disposition au bureau communal, accompagné de l'ensemble des pièces comptables. Elle rappelle enfin que,

conformément à l'article 19, alinéa 3 de la Loi sur les finances communales (LFCo), « l'Assemblée communale prend acte du rapport de gestion du Conseil communal ».

Mme Hélène D'Alessandro indique que, lors de la révision des comptes par la fiduciaire, celle-ci a relevé que les comptes 2025 sont globalement bons et que les indicateurs financiers sont, dans leur grande majorité, positifs. Elle souligne notamment comme élément favorable l'augmentation du flux de trésorerie, et ce malgré le remboursement de dettes. La fiduciaire a également relevé le faible endettement par habitant, permettant à la commune de conserver une capacité d'emprunt.

Elle précise encore que, dans l'ensemble, le budget a été bien maîtrisé. Enfin, la fiduciaire a validé les montants budgétisés relatifs aux impôts, tant ordinaires que spéciaux.

Mme Hélène D'Alessandro remercie tout particulièrement Mme Christelle Tinguely pour l'excellente tenue des comptes. Elle souligne que son expérience préalable en qualité d'administratrice des finances dans une autre commune a constitué un atout précieux et a largement contribué à la qualité du travail accompli. Elle remercie également l'ensemble de l'équipe de l'administration communale ainsi que M. Frédéric Buchs et toute l'équipe de la déchetterie.

Elle adresse enfin ses remerciements à toutes les personnes qui l'ont soutenue au cours de ces années.

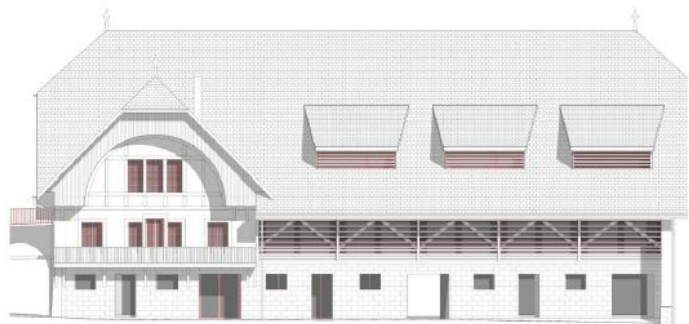
Questions / réponses

-/-

3. Budget d'investissement

3.1 Rénovation de la ferme communale (patrimoine financier)

Mme Myriam Fragnière Dufour présente le projet d'investissement relatif à la rénovation de la ferme communale, située au centre du village de Marsens. Elle précise que le bureau d'architectes, représenté par MM. Joris Pasquier et Thibault de Oliveira, est présent afin de compléter les informations et répondre aux questions. Elle ajoute que M. Patrick Vallat accompagne également la



commune dans la conduite de ce projet, en qualité de bureau d'assistance au maître d'ouvrage (BAMO) et qu'il est également à disposition pour répondre aux questions.

Mme Myriam Fragnière Dufour présente le projet de rénovation de la ferme communale, en retraçant son historique. Elle rappelle que ce projet s'inscrit dans les réflexions communales depuis trente ans, avec l'acquisition de la ferme en 2001 et une première étape de transformation réalisée en 2004, limitée au rez-de-chaussée. Les étages supérieurs sont restés inexploités jusqu'à ce jour. En 2018 une délégation du Conseil communal a fait un état des lieux de tous les bâtiments communaux et a décidé de donner la priorité au projet de la ferme.

Elle indique qu'à la suite de différentes études menées ces dernières années, notamment une étude de faisabilité acceptée en 2020 puis un crédit d'étude en 2023, le Conseil communal a retenu une variante de transformation complète de la ferme et du pont de grange. L'enquête préalable a été réalisée et la demande de permis sera déposée d'ici la fin de l'été 2026.

Elle souligne qu'un statu quo engendrerait des coûts importants (dégradation, pertes de valeur, travaux inévitables estimés à env. CHF 2 millions sans valorisation), et que le projet constitue une priorité stratégique pour la commune, tant en raison de l'état du bâtiment que de sa situation centrale.

Le projet prévoit une surface utile d'environ 1'362 m², répartie comme suit :

- au rez-de-chaussée : des surfaces commerciales,
- au 1er étage : l'administration communale et des locaux à louer,
- dans les combles : une salle polyvalente d'environ 300 places avec réfectoire et locaux annexes.

Elle précise que le projet répond aux normes actuelles (structure, sécurité, accessibilité PMR, énergie, acoustique) et comprend notamment des aménagements extérieurs, des places de stationnement (env. 35 voitures, 50 vélos) ainsi que l'installation de panneaux solaires.

Elle mentionne également qu'une séance publique de présentation du projet a eu lieu le 31 mars, réunissant une centaine de personnes, et que diverses questions ont été soulevées, notamment sur l'utilisation de la salle, l'acoustique, les équipements, les surfaces commerciales ou encore les aménagements extérieurs.

Mme la Syndique donne la parole à **M. Patrick Vallat** qui présente les modalités liées aux marchés publics. Il précise que la commune est soumise à la législation en la matière et que, sur recommandation du BAMO, la réalisation du projet se fera selon une procédure traditionnelle avec un groupement de mandataires (architecte et ingénieurs CVSE), et non en entreprise générale. Les mandats et travaux seront attribués selon les procédures légales (procédure ouverte, sur invitation ou de gré à gré) en fonction des seuils financiers.

Il présente également la planification prévisionnelle, sous réserve de l'absence de recours, avec un chantier prévu entre août 2027 et juin 2029, pour une mise en exploitation des locaux à l'automne 2029.

Mme la Syndique informe que le coût total du projet est estimé à **CHF 9,65 millions TTC** ($\pm 10\%$), incluant les honoraires. L'impact annuel sur le budget de fonctionnement est évalué à environ CHF 485'000.00, auquel s'ajoutent les amortissements légaux, pour un total d'environ CHF 511'645.00. Les revenus locatifs estimés (env. CHF 171'355.00 par an) permettraient de ramener la charge nette à environ CHF 313'645.00.

Mme la Syndique précise enfin que le Conseil communal envisage des loyers se situant entre CHF 230.00 et CHF 260.00/m² et qu'une recherche active de locataires sera menée afin de limiter l'impact financier pour la commune.

Questions / réponses

M. Marc-Olivier Broillet demande quelle est la surface de la scène ?

M. Joris Pasquier répond qu'elle a une surface d'environ 30 m².

M. Marc-Olivier Broillet formule une remarque au sujet de l'acoustique de la salle. Il indique que cet aspect a déjà été évoqué, mais relève son inquiétude quant aux panneaux prévus au plafond. Fort de son expérience des salles de concert, il estime que ce type d'installation n'est pas adapté pour garantir une bonne acoustique lors de concerts ou de spectacles. Il regrette cette situation, compte tenu du manque de salles de qualité dans la région.

M. Joris Pasquier répond que cette salle n'a pas été conçue comme une véritable salle de concert, mais comme un espace polyvalent. Il précise que des concerts pourront néanmoins y être organisés, tout en soulignant qu'elle est destinée à accueillir de nombreuses autres activités.

Mme Myriam Fragnière Dufour relève qu'une salle de plus de 800 places existe au CO de La Tour. Elle rappelle, comme évoqué dans le bref aperçu historique, qu'il avait initialement été envisagé de créer une salle de spectacle à Marsens, projet qui s'est finalement concrétisé au CO de La Tour.

M. Marc-Olivier Broillet relève que la salle du CO2 présente, selon lui, des lacunes sur le plan acoustique. Il estime qu'il aurait été possible de saisir une opportunité en réalisant un équipement de qualité supérieure.

Mme Myriam Fragnière Dufour rappelle que le projet porte sur une salle polyvalente, pouvant accueillir des spectacles moyennant une sonorisation adaptée aux besoins spécifiques de chaque événement.

M. Marc-Olivier Broillet relève que sa précédente remarque était constructive, dans le but de se distinguer de ce qui existe déjà ailleurs.

M. Jean-François Vienny souligne l'intérêt de disposer d'une salle polyvalente, utile à l'ensemble des sociétés locales, qu'il s'agisse de théâtre, de chant ou d'autres activités. Il se dit toutefois surpris par les dimensions de la scène, estimée à environ 30 m², qu'il juge trop réduite et insuffisamment élevée.

Il considère qu'une réflexion complémentaire devrait être menée à ce sujet, notamment en envisageant la mise à disposition de podiums modulables plus hauts. Il relève également la nécessité d'anticiper les aspects de stockage liés à ce type d'équipement. Il insiste enfin sur l'importance de prévoir des installations adaptées permettant à toutes les sociétés (troupes de théâtre, accordéonistes, etc.) de disposer d'un espace adéquat, afin d'éviter qu'elles ne doivent se tourner vers d'autres lieux.

Mme Myriam Fragnière Dufour indique que l'objectif est bien de proposer une infrastructure adaptée aux besoins des sociétés locales. Elle précise toutefois qu'un agrandissement de la scène ne paraît, à ce stade, pas envisageable, en raison des contraintes structurelles du bâtiment, notamment la présence d'une cage d'escalier servant de voie d'évacuation d'un côté et, par symétrie, d'un local de rangement de l'autre.

M. Joris Pasquier indique qu'une scène de dimensions modestes a été prévue pour un usage courant. Il précise qu'en fonction des besoins, il serait envisageable d'y adjoindre des éléments modulaires permettant d'en augmenter la surface vers l'avant, au prix d'une légère réduction de l'espace disponible dans la salle, qui demeurerait toutefois suffisant.

M. Jean-François Vienny remercie pour les précisions apportées. Il estime pertinent de pouvoir adapter la taille de la scène en fonction des besoins, tout en conservant une capacité d'accueil d'environ 200 places. Il souligne également l'importance de prévoir des solutions de rangement pratiques et facilement accessibles pour le matériel, afin d'éviter des contraintes logistiques inutiles.

M. Joris Pasquier répond qu'un local de rangement est prévu à droite de la scène ainsi qu'un espace au-dessus de celle-ci. Il ajoute qu'il serait également possible d'envisager du rangement sous la scène.

Mme Fanny Cosandey fait une remarque concernant les aménagements extérieurs de la ferme, en particulier la place située devant le bâtiment, à proximité de l'arrêt de bus. Elle demande s'il est prévu de réaménager la zone pavée, relevant que l'état actuel des pavés rend l'accès au bâtiment difficile pour les personnes à mobilité réduite.

Mme Myriam Fragnière Dufour indique que la question n'a pas été traitée à ce stade, mais qu'elle est prise en considération. Elle précise qu'à la suite des derniers travaux, un tassement a été observé, ce qui explique l'aspect actuellement irrégulier des pavés et qu'un renouvellement devrait être effectué. Elle souligne toutefois la volonté de conserver ce revêtement, qui contribue à l'aspect « place de village ».

M. Jean-François Vienny se dit surpris par le nombre de places de stationnement prévues, soit 35 pour une capacité d'accueil d'environ 300 personnes et indique ne pas en comprendre la proportion.

Mme Myriam Fragnière Dufour indique partager la remarque de M. Jean-François Vienny. Elle précise toutefois que le Conseil communal est tenu de se conformer aux normes VSS, lesquelles déterminent le nombre de places de stationnement en fonction de l'affectation du bâtiment. Elle relève que le maximum possible a été prévu dans ce cadre. Elle ajoute que, lors de manifestations importantes, il est envisagé de recourir, comme c'est déjà le cas actuellement, à des solutions complémentaires telles que l'utilisation de terrains agricoles, avec l'accord des exploitants. Elle souligne néanmoins qu'il ne sera pas possible d'augmenter le nombre de places dans la cour de la ferme.

Elle mentionne enfin, à titre comparatif, la situation du centre sportif de La Tour-de-Trême, où des réductions du nombre de places de stationnement sont également exigées par les autorités cantonales. Elle relève qu'il serait dès lors difficile d'en obtenir davantage à Marsens. Elle ajoute que des possibilités de mutualisation existent en soirée, notamment avec le RFSM.

M. Marc-Olivier Broillet relève qu'à Riaz, une salle d'environ 300 places dispose d'une centaine de places de stationnement.

Mme Myriam Fragnière Dufour relève qu'à Riaz, le nombre de places de stationnement est en lien avec d'autres usages tels que ceux des enseignants.

M. Joris Pasquier indique que le CO de Riaz a été construit il y a une dizaine d'années, à une époque où les normes VSS appliquées en matière de stationnement étaient différentes. Il relève également que le concept de mobilité (Mobul) n'était pas en vigueur lors de la construction de cette salle.

Il précise, à titre d'exemple, que le nouveau CO de Vuadens (CO4) disposera d'environ 35 places de stationnement, alors que son programme est comparable à celui du CO de Riaz. Il souligne ainsi l'évolution importante des normes VSS ces dernières années. Il indique que cette problématique découle de directives fédérales applicables de manière uniforme, et précise que des démarches ont été entreprises, en collaboration avec la commune, afin d'optimiser le nombre de places.

Il relève enfin que, pour la salle polyvalente, les calculs normatifs prévoient initialement entre 14 et 22 places, le nombre exact dépendant ensuite de l'affectation retenue.

M. Marc-Olivier Broillet demande si les places de stationnement doivent nécessairement être réalisées en surface goudronnée pour être reconnues comme telles, ou si des aménagements sur gazon, par exemple avec des pavés engazonnés, peuvent également être pris en compte. Il évoque par ailleurs la possibilité d'aménager des places supplémentaires à proximité de la halle de gymnastique, bien que celles-ci soient situées un peu plus éloignées, relevant que ce secteur présente déjà un déficit en stationnement.

M. Joris Pasquier répond que les places de stationnement doivent, à tout le moins, être clairement marquées pour être reconnues.

Mme Myriam Fragnière Dufour précise que les places existantes à la halle de gymnastique sont destinées à cet usage. Il paraît difficile d'en créer de nouvelles pour la salle de la ferme, tout en indiquant que l'idée sera examinée. Il faut cependant savoir que la commune ne détient qu'un droit de superficie et n'est donc pas propriétaire du terrain. Elle souligne par ailleurs les contraintes liées aux projets en cours, notamment celui du RFSM (parking souterrain), qui pourrait entraîner une réorganisation du stationnement existant.

Elle relève en conclusion que les normes en matière de stationnement sont contraignantes et limitent les possibilités d'extension, le nombre de places étant strictement défini selon l'affectation des bâtiments. Il conviendra dès lors de trouver des solutions en s'appuyant sur les infrastructures existantes à proximité.

M. Patrick Vallat complète en indiquant que les normes VSS tiennent compte de la mutualisation possible des places de stationnement en fonction des horaires et des usages. Il

relève également qu'elles intègrent l'évolution des modes de déplacement, avec une part accrue de mobilité douce, notamment à pied ou à vélo. Il souligne enfin que la qualité de la desserte en transports publics constitue un critère déterminant, Marsens étant considéré comme bien desservi à cet égard.

Mme Sylvie Broccard s'interroge sur la prise en compte des besoins des sociétés locales, actrices de la vie communale. Elle demande si, en complément de la salle polyvalente, d'autres locaux sont prévus pour des activités telles que les répétitions de chant, de musique ou autres.

Mme Myriam Fragnière Dufour indique que le réfectoire, pouvant accueillir entre 40 et 50 personnes selon la configuration, offre une seconde salle utilisable. Elle précise que ces espaces pourront notamment servir à des activités telles que la gym douce ou d'autres usages similaires. Elle souligne que la volonté du Conseil communal est que le bâtiment soit utilisé de manière régulière et diversifiée et qu'il serait regrettable qu'il ne serve qu'à quelques grandes manifestations par année.

Mme Sylvie Broccard demande si les besoins de la société de jeunesse, notamment en matière de mise à disposition d'un local conforme aux normes en vigueur, ont été pris en compte. Elle relève que cette question se pose depuis plusieurs années et qu'elle revêt une importance accrue à la lumière du drame survenu à Crans-Montana.

Mme Myriam Fragnière Dufour indique qu'une réflexion a été menée avec l'ensemble des sociétés actives de la commune, ainsi qu'avec les commerçants et des citoyens, afin de représenter les besoins de la population. Il en est notamment ressorti un besoin en salles. S'agissant de la société de jeunesse, un local serait certes souhaité mais la commune ne peut pas créer davantage de locaux que ceux prévus dans le projet. Pour des événements ou manifestations, la jeunesse pourra utiliser la grande salle ou le réfectoire. En revanche, il n'a pas été possible de prévoir un local de la jeunesse en tant que tel.

S'agissant du local actuel, celui-ci est déjà soumis au respect de normes spécifiques. Des contrôles sont effectués chaque année, le dernier en date est d'ailleurs récent. Par ailleurs, la commune procède régulièrement à des visites, également inopinées, afin de s'assurer que les consignes de sécurité sont bien respectées.

Mme Sylvie Broccard s'interroge sur la grande salle et demande comment a été estimée la recette annuelle annoncée de CHF 26'000.00.

Mme Myriam Fragnière Dufour indique que ce montant estimatif se fonde sur une moyenne des recettes locatives observées dans d'autres communes. Plusieurs communes disposant de salles similaires ont été contactées par l'administration afin de connaître leurs rentrées locatives et l'estimation retenue découle de cette enquête. Elle précise toutefois que les tarifs exacts n'ont, à ce stade, pas encore été arrêtés.

M. Marc-Olivier Broillet demande si des tarifs préférentiels seront appliqués aux sociétés villageoises ainsi qu'aux habitants de la commune.

Mme Myriam Fragnière Dufour indique que cette question a effectivement déjà été soulevée et qu'elle est tout à fait légitime. Elle précise qu'il est prévu d'appliquer une distinction, comme cela se fait habituellement, en faveur des habitants de la commune ainsi que des sociétés villageoises.

M. Daniel Romanens revient sur la question des espaces de rangement dans la salle, prévue pour une capacité de 300 personnes. Il relève qu'une réduction de la jauge à 250 personnes permettrait éventuellement d'augmenter les surfaces dédiées au rangement. Il souligne que chaque société souhaiterait probablement disposer d'un espace de stockage et demande s'il serait envisageable d'agrandir les locaux destinés à cet usage.

M. Joris Pasquier répond que le bureau a étudié plusieurs variantes durant la phase de projet. Il précise qu'une option sur trois trames avait notamment été envisagée, mais qu'il est rapidement apparu que la réduction d'un quart de la grande salle la rendait trop exiguë. Une telle configuration aurait conduit à une salle de dimensions similaires à celles déjà présentes

dans la région. Dès lors, le choix s'est porté sur le maintien d'une grande salle, afin de se différencier et d'atteindre les objectifs fixés.

M. Marc-Olivier Broillet relève qu'au vu du nombre de tables et de chaises nécessaires pour les différentes configurations de la salle, il sera indispensable de prévoir des espaces de rangement suffisants.

M. Joris Pasquier répond que l'ensemble du mobilier, notamment les chaises, ne devra pas nécessairement être systématiquement rangé.

Mme Sylvie Broccard s'interroge sur le financement du projet. Elle relève que les résultats de l'exercice 2025 sont très bons, mais qu'il n'est pas garanti que cela soit le cas ces prochaines années. Elle mentionne également que le montant lié au retraitement du patrimoine administratif ne sera plus pris en compte après 2030. Dès lors, elle demande comment le coût du projet, estimé à environ CHF 500'000.00 par année, sera financé.

Mme Hélène D'Alessandro indique que le montant d'environ CHF 500'000.00 sera pris en charge par le compte d'exploitation. Elle précise que si des bénéfices comparables à ceux de 2025 devaient se maintenir, cela serait suffisant ; à défaut, une augmentation d'impôts devra être envisagée.

Elle souligne également l'importance de maximiser la location des surfaces disponibles. Elle rappelle enfin que la possibilité d'une hausse d'impôts avait déjà été évoquée dès le début du projet, notamment au regard des charges futures attendues pour les communes, telles que le financement des EMS, du centre sportif ou encore du 4e CO à Vuadens. Dans ce contexte, elle précise qu'un point d'impôt représente une recette d'environ CHF 60'000.00.

M. Jacques Henchoz aborde le coût du projet. Il relève que, si l'on rapporte le coût total du projet estimé à environ CHF 9,7 millions, à la surface prévue, on obtient un prix au mètre carré supérieur à CHF 7'000.-. Il compare ce montant aux coûts observés dans des projets immobiliers auxquels il participe actuellement, notamment des appartements en PPE haut de gamme, où les prix se situent entre CHF 3'300.- et CHF 3'800.- par mètre carré, voire jusqu'à CHF 4'000.- terrain compris. Dès lors, il s'interroge sur le montant annoncé.

M. Joris Pasquier répond que, selon son expérience, le prix au mètre carré valorisé d'un point de vue bancaire se situe généralement entre CHF 5'000.- et CHF 7'000.-. Il estime dès lors que le coût du projet apparaît cohérent au regard de cette fourchette et de cette base de comparaison. Il précise en outre que ce montant inclut des postes importants tels que les aménagements extérieurs ainsi que le pont de grange. Enfin, il rappelle qu'une rénovation engendre généralement des coûts plus élevés qu'une construction neuve.

M. Jacques Henchoz relève que l'élément déterminant demeure le coût effectif pour la commune, et non la valorisation du projet du point de vue bancaire.

M. Patrick Vallat complète en relevant que ce coût de CHF 3'000.-4'000.- c'est vrai on l'entend souvent mais cela concerne uniquement ce qu'on appelle le CFC2 donc uniquement la construction après il faut encore ajouter tous les travaux préparatoires, les mandataires, les frais, les taxes bref tout ce qu'il faut encore payer autour, la TVA etc..

M. Daniel Romanens revient sur les recettes locatives estimées à environ CHF 27'000.00 par année pour la salle. Il considère que le tarif hebdomadaire envisagé, de l'ordre de CHF 500.00, lui paraît plausible.

Mme Myriam Fragnière Dufour demande s'il y a encore des questions, ce qui n'est pas le cas.

Elle rappelle que ce projet accompagne le développement de la commune depuis près de 30 ans. Elle souligne que l'acquisition de la ferme par les autorités précédentes relevait d'une vision à long terme, intégrant ce bâtiment au patrimoine communal et qu'il appartient aujourd'hui à la commune non seulement de l'entretenir, mais également de le valoriser.

Elle reconnaît que les coûts ont augmenté par rapport au premier projet, tout en relevant qu'un report de la décision ne ferait qu'accentuer ces charges. Selon elle, ne rien entreprendre ne constitue pas une économie, mais un simple report des coûts.

Elle appelle dès lors à une décision claire, responsable et tournée vers l'avenir de la commune, en soulignant que si les prédécesseurs ont eu la vision d'acquiescer ce bien, il revient désormais aux autorités actuelles d'avoir le courage de statuer.

Mme Myriam Fragnière Dufour donne la parole à M. Yves-Alain Roulet, Président de la commission financière, pour son préavis, en précisant qu'en tant que membre du comité de pilotage du projet (COPIL), il a participé aux séances et en a suivi de près le développement.

Préavis commission financière

Patrimoine financier - Rénovation de la ferme communale – budget d'investissement

Les citoyennes et citoyens doivent se prononcer sur un investissement de 9'650'000 CHF pour la rénovation de la ferme communale. Le préavis de la Commission financière doit, selon son mandat, se baser sur les aspects financiers du projet. Dans le cas présent, cela ne concerne pas uniquement le crédit d'investissement et son impact sur le budget de la Commune en termes d'amortissement et de frais hypothécaires, mais également les rentrées d'argent attendues pour la Commune, ainsi que la revalorisation de son patrimoine financier. Voici les chiffres clés liés à ces différents aspects :

- *Crédit d'investissement : CHF 9'650'000, dont CHF 1'165'000 pour l'entretien du bâtiment et CHF 585'000 pour la rénovation du pont de grange et des aménagements extérieurs. Ces travaux devront de toute façon être réalisés. La rénovation de la ferme proprement dite s'élève donc à CHF 7'900'000.*
- *Impact sur le budget de fonctionnement de la Commune :*
 - *Amortissement obligatoire et intérêt de la dette : augmentation des charges d'env. CHF 485'000/an*
 - *Rentrées locatives estimées : augmentation des revenus d'env. CHF 170'000 /an par rapport aux revenus générés actuellement.*
 - *Résultat : augmentation des charges d'env. CHF 315'000 /an*
- *Amortissement obligatoire de la valeur patrimoniale (MCH2) : CHF 200'000 /an*
- *Impact global sur le budget de fonctionnement de la Commune : augmentation des charges de CHF 515'000 /an.*
- *Valeur du bien avant rénovation (patrimoine financier) : CHF 1'920'000*
- *Valeur du bien après rénovation (patrimoine financier) : CHF 11'620'000*

Il faut en outre considérer les points suivants :

- *Les comptes de résultats obtenus ces dernières années ont systématiquement présentés un excédent de revenus.*
- *Une hausse d'impôts au niveau communal ne devra être votée que si les comptes de résultats intégrant les nouveaux éléments présentent durablement un excédent de charges. Selon les chiffres présentés ci-dessus, une augmentation des charges d'env. 515'000 CHF/an est attendue. Une hausse d'un point d'impôt correspond à une rentrée d'argent supplémentaire d'env. 60'000 CHF/an.*
- *Il faut s'attendre à devoir entreprendre d'autres projets de rénovation après celui de la ferme communale (bâtiment actuel de l'Administration communale, halle de gym, etc.).*
- *En cas de refus de l'Assemblée d'accorder le crédit pour la rénovation de la ferme, celle-ci sera certainement vendue pour un projet immobilier. Cela équivaldrait à une perte*

importante du patrimoine financier de la Commune, sans parler du patrimoine architectural et historique.

La rénovation de la ferme communale, avec notamment la création de la grande salle sous les toits, amènera une visibilité importante pour la Commune. La pérennité des locaux commerciaux à louer contribuera significativement à la vie du village. Moins tangibles que les éléments monétaires directs, ces aspects ont aussi une valeur pour la Commune et ses habitants et se doivent d'être mis dans la balance.

Se basant sur ces précédents éléments, la Commission financière préavis favorablement la demande d'investissement pour la rénovation de la ferme communale.

M. Yves-Alain Roulet précise qu'il a été intégré au comité de pilotage et a pu suivre le développement du projet. Il confirme que tout a été mis en œuvre avec les architectes et M. Vallat pour optimiser la relation entre les coûts et les espaces à disposition. A titre personnel en tant que citoyen, il exprime une très bonne confiance dans le projet.

Mme Myriam Fragnière Dufour remercie le Président de la Commission financière pour son préavis, puis soumet à l'Assemblée communale le budget d'investissement relatif à la rénovation de la ferme communale, d'un montant de **CHF 9,65 millions**.

L'Assemblée accepte par 40 voix favorables, 11 voix contre et 5 abstentions le budget d'investissement présenté.

3.2 Réalisation d'une nouvelle place de jeux dans le parc d'Humilimont

Mme Gillian Simpson informe qu'en novembre 2025, le BPA a procédé, à la demande de la commune, à une inspection de la place de jeux du parc d'Humilimont afin d'en évaluer la sécurité. Il en ressort que, malgré diverses réparations effectuées au fil du temps sur des infrastructures datant des années 2000, plusieurs éléments sont aujourd'hui en mauvais état et ne répondent plus aux normes en vigueur.



À la suite d'un état des lieux réalisé avec le chef de l'édilité, il a été constaté qu'une remise en état partielle n'était plus envisageable, rendant nécessaire un rééquipement complet.

Le Conseil communal propose dès lors la réalisation d'une nouvelle place de jeux, de dimensions plus modestes et adaptée à l'échelle du village, principalement destinée aux habitants pouvant s'y rendre à pied, en raison notamment de l'absence de stationnement à proximité. Le projet prévoit une surface en gazon avec des structures de faible hauteur, évitant ainsi la pose et l'entretien d'une couche de copeaux de bois.

Un investissement de CHF 50'000.00 est prévu pour les équipements, auquel s'ajoutent les heures de travail de l'édilité pour la préparation du terrain. Un crédit total de **CHF 55'000.00** est ainsi soumis à l'approbation de l'Assemblée communale.

Financement	
Emprunt	CHF 55'000,00
Amortissement (7%)	3'850,00
Intérêts dette (3%)	1'650,00
Total charges annuelles	CHF 5'500,00

Questions / réponses

M. Robin Philipona relève que la population croît à Marsens et que le nombre d'enfants est en augmentation. Il se demande s'il ne serait pas opportun de prévoir une place de jeux plus grande, compte tenu du fait qu'une telle infrastructure a une durée de vie d'environ 25 ans.

Mme Simpson répond que, pour l'instant, une extension plus importante n'a pas été envisagée. Le projet prévoit néanmoins la réalisation d'une nouvelle place de jeux suffisamment dimensionnée pour accueillir les enfants de la commune.

M. Jacques Henchoz demande s'il serait possible de présenter des plans ou des illustrations des aménagements et des équipements de jeux prévus.

Mme Simpson répond qu'actuellement, le projet n'en est pas encore à ce stade. Elle précise qu'un appel d'offres sera lancé prochainement. Pour l'heure, des demandes ont été adressées à trois entreprises spécialisées afin d'obtenir une première estimation des coûts. Sur cette base, le projet pourra être affiné en fonction du budget prévu, ce qui permettra ensuite de définir précisément les aménagements réalisables dans cette enveloppe et de présenter un aperçu du projet.

Mme Myriam Fragnière Dufour complète en indiquant que des demandes d'offres ont effectivement été réalisées afin d'obtenir une première estimation du budget nécessaire. Elle précise qu'une place de jeux peut représenter un investissement très variable, allant d'environ CHF 20'000.– à CHF 250'000.–. Une enveloppe indicative de CHF 50'000.– a été retenue à ce stade afin de disposer d'un ordre de grandeur.

Elle souligne qu'il convient désormais de définir plus précisément le contenu du projet, notamment en consultant les futurs utilisateurs, en particulier la crèche voisine, afin d'identifier au mieux les besoins et attentes et d'orienter les choix de manière adéquate. L'objectif initial était toutefois de valider un cadre budgétaire.

Par ailleurs, Mme Fragnière Dufour rappelle que le terrain appartient à l'État de Fribourg et est loué par la commune. Une autorisation a été sollicitée pour la transformation de la place de jeux. Le projet s'oriente vers des aménagements plus « doux », privilégiant notamment le gazon plutôt que des copeaux, ces derniers nécessitant un entretien important en raison des volumes à renouveler chaque année. Le concept prévoit également de tirer parti des dénivelés naturels du terrain, par exemple pour l'installation de toboggans, afin d'éviter la mise en place de structures en hauteur.

Mme Christine Broillet relève, sur la base de son expérience professionnelle avec des enfants, qu'une place de jeux en gazon peut rapidement se dégrader en cas de pluie. Elle indique qu'après quelques jours de précipitations, le terrain devient boueux, ce qui, selon elle, en fait un choix peu approprié.

Mme Myriam Fragnière Dufour précise que les accès ainsi que les abords immédiats des jeux seront aménagés avec des dalles amortissantes en caoutchouc. Elle souligne qu'il ne s'agira donc pas uniquement de surfaces en gazon.

Une citoyenne demande quel a été le coût de réalisation de la place de jeux actuelle à l'époque.

Mme Myriam Fragnière Dufour informe que la place de jeux actuelle avait coûté environ CHF 50'000.–.

M. Jean-François Vienny indique qu'il siégeait au Conseil lors de la réalisation de la place de jeux. Il précise que celle-ci avait été construite par une entreprise de Posat et que l'édilité n'y avait pas participé.

Mme Christa Leu apporte des précisions en indiquant que la réalisation de la place de jeux avait notamment été confiée à l'entreprise Bulle Jardin ainsi qu'à un forestier de Farvagny pour les éléments en bois massif.

M. Philippe Philipona propose d'envisager une rénovation des installations existantes plutôt que la création d'une nouvelle place de jeux, afin de ne pas être soumis aux nouvelles normes en vigueur.

Mme Gillian Simpson indique qu'une rénovation n'est malheureusement pas envisageable. Elle précise que le seul élément pouvant être conservé, car encore conforme aux normes, est le jeu à bascule en forme de canard.

M. Philippe Pasquier demande s'il est prévu d'installer des WC à proximité de la place de jeux.

Mme Myriam Fragnière Dufour répond que cela n'est pas possible dans ce secteur, aucune construction n'étant autorisée dans le parc. Elle précise qu'une demande avait également été formulée dans le cadre de la rénovation du bâtiment de la crèche afin d'y intégrer des WC, mais que celle-ci a été refusée. En conséquence, les sanitaires publics resteront situés à la ferme communale, comme c'est le cas actuellement.

M. Daniel Romanens informe qu'un projet est actuellement en cours à Bulle, d'envergure nationale, consistant en un aménagement sportif autour de quatre troncs d'arbres. Il estime que ce concept pourrait être intéressant à étudier en vue d'une éventuelle intégration future dans la place de jeux.

Mme Gillian Simpson remercie pour cette suggestion et relève qu'il s'agit d'un concept intéressant qui mérite réflexion.

Un citoyen propose, en raison de l'absence de places de stationnement, de retirer la place de jeux du site internet communal. Il relève que de nombreuses personnes extérieures fréquentent le site, y compris en provenance d'autres cantons, ce qui engendre des difficultés de stationnement. Il constate en outre qu'en fin de semaine, la fréquentation est majoritairement composée de visiteurs extérieurs plutôt que d'habitants du village.

Mme Gillian Simpson confirme la volonté de limiter la visibilité de cette place de jeux afin de privilégier son utilisation par les habitants, compte tenu des problèmes de stationnement rencontrés.

Mme Myriam Fragnière Dufour informe que la place de jeux sera démontée dans tous les cas, indépendamment de la décision relative au crédit d'investissement, pour des raisons de sécurité, conformément au rapport du BPA. Elle précise que le terrain appartient à l'État de Fribourg, lequel a récemment installé des pierres pour en empêcher le stationnement ainsi qu'un panneau supplémentaire de mise à ban. Ces mesures ne sont toutefois pas respectées, les véhicules étant stationnés partiellement sur la route. Elle indique que le Conseil communal souhaite éviter ces problèmes et privilégier un aménagement destiné en priorité aux habitants du village.

Mme Fanny Cosandey relève que le site attire déjà de nombreux visiteurs et estime que, même en cas de réaménagement de la place de jeux, la fréquentation restera importante. Elle souligne également l'attrait du parc aux biches, qui constitue un lieu propice aux activités de détente, indépendamment de la présence d'une place de jeux. Selon elle, une réduction de la taille de l'infrastructure ne résoudra pas fondamentalement la problématique.

M. Marc-Olivier Broillet suggère, afin de modifier les habitudes de fréquentation, de démonter la place existante, de refuser provisoirement le crédit pour la nouvelle installation et de mettre en place une barrière autour du site, avant d'envisager ultérieurement un nouveau projet.

Mme Myriam Fragnière Dufour prend note de cette proposition, tout en précisant que la commune ne dispose pas de la compétence nécessaire pour installer une barrière sur ce terrain, propriété de l'État. Elle reconnaît qu'il s'agit d'une option envisageable mais à son avis ce serait dommage pour les enfants du village.

M. Steve Bitz estime que le projet de nouvelle place de jeux est pertinent. Il relève toutefois qu'il convient de considérer la situation à l'échelle régionale : les habitants de Marsens fréquentent également des infrastructures situées dans les communes voisines (notamment à Bulle, Sorens ou Gumefens). Il considère dès lors comme positif que la place de jeux de Marsens puisse également bénéficier à des personnes extérieures. Il évoque en outre la possibilité que ces visiteurs se déplacent en transports publics.

M. Daniel Romanens s'interroge sur les modalités de mise à disposition du terrain, en particulier sur l'existence de garanties quant à la durée d'utilisation et sur le risque d'une éventuelle résiliation à court terme.

Mme Myriam Fragnière Dufour confirme que la commune bénéficie d'une sécurité suffisante à cet égard, sans quoi le projet de réaménagement n'aurait pas été engagé. Elle précise qu'aucune échéance particulière n'est fixée et que la question a été vérifiée, sans être remise en cause.

Mme Myriam Fragnière Dufour demande s'il y a encore des questions, ce qui n'est pas le cas. Elle donne alors à M. Yves-Alain Roulet pour la lecture du préavis de la Commission financière.

Rapport de la commission financière

L'investissement proposé pour la rénovation de la place de jeux dans le parc d'Humilimont est raisonnable par rapport à l'importance et l'utilisation qui est faite de l'endroit. La Commission financière le préavis donc favorablement.

Mme Myriam Fragnière Dufour remercie le Président de la Commission financière pour son préavis et soumet à l'Assemblée communale le budget d'investissement relatif à la nouvelle place de jeux du parc d'Humilimont, pour un montant de CHF 55'000.00.

L'Assemblée communale accepte, par 53 voix favorables, 2 voix contre et 1 abstention le budget d'investissement pour la réalisation de la nouvelle place de jeux.

4. Informations

Rétrospective de la législature 2021 – 2026

Mme Myriam Fragnière Dufour présente un aperçu de l'évolution de la commune, notamment en matière de population ainsi que de personnel communal, en évoquant en particulier les engagements récents et les départs à la retraite.

Elle adresse ses remerciements à ses collègues du Conseil communal pour le travail accompli durant la législature, ainsi qu'à l'ensemble du personnel communal.

Les conseillers et conseillères présentent à leur tour leur rétrospective. Ces éléments figureront dans le rapport de gestion de la législature 2021–2026, qui sera prochainement mis à disposition sur le site internet de la commune.

Remerciements

Mme Myriam Fragnière Dufour adresse, au terme de la législature, ses sincères remerciements à l'ensemble des membres du Conseil communal. Elle relève que ces années ont été marquées par un engagement constant, des échanges constructifs et une volonté partagée de servir au mieux la commune et ses habitants. Elle souligne que les nombreux défis rencontrés ont pu être relevés grâce à un esprit de collaboration solide et un sens aigu des responsabilités.

Elle exprime une reconnaissance particulière à l'égard des membres sortants, Mmes Hélène D'Alessandro, Isabelle Mingam et M. Matthieu Tinguely, dont l'investissement et l'attachement aux affaires publiques ont contribué de manière significative aux réalisations et à l'évolution de la commune. Elle relève que chacun a apporté sa contribution, que ce soit par la conduite de projets, le suivi des dossiers ou la prise de décisions importantes. Elle indique que leur départ marque la fin d'un chapitre, tout en soulignant que l'impact de leur engagement se prolongera dans les années à venir. Un petit cadeau leur est remis à cette occasion.

Nouvelle législature 2026 - 2031

À la suite des élections communales du 8 mars 2026, le Conseil communal adresse ses félicitations à MM. Stéphane Cotting, Arnaud Duplain et Beg Sadiku pour leur élection au Conseil communal.

Mme Myriam Fragnière Dufour leur souhaite plein succès et beaucoup de satisfaction dans l'exercice de leur fonction, au service de la commune. Elle informe que l'assemblée communale constitutive se tiendra le 18 mai 2026 et invite chacun à réserver d'ores et déjà cette date.

Divers

-/-

En l'absence d'autres questions, **Mme Myriam Fragnière Dufour** remercie l'assemblée pour sa participation active et la richesse des échanges. Elle souhaite une belle soirée à toutes et tous et donne rendez-vous pour la prochaine Assemblée communale du 18 mai 2026. Elle invite celles et ceux qui le souhaitent à partager le verre de l'amitié.

L'assemblée est close à 22h24

Le secrétaire



Pierre-Joseph Demierre

La présidente



Myriam Fragnière Dufour